

Postulat au point 8 de l'ordre du jour

Pour une vision globale des charges salariales et de mandats

Le Conseil Général demande au Conseil Communal de procéder à l'établissement d'un cahier des charges de chaque employé communal y compris des membres du Conseil Communal, d'en établir un organigramme avec toutes les corrélations actuelles.

La lecture du dossier devra mettre en évidence les économies éventuelles à réaliser ou à l'inverse les charges supplémentaires à venir.

Le dossier devra être transmis aux membres du Conseil Général avant l'établissement du budget 2018.

Il est demandé d'adjoindre le cahier des charges de tous les mandataires et d'inclure ceux-ci, nommément, dans l'organigramme.

Le groupe UDC